



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

**Séance du 11 juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 6 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

**Nombre de Membres**

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	15

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT.

**Absents excusés** : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR  
Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI  
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX  
Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

**Absents** : Madame TERRIER, Monsieur COISEL

**Secrétaire de Séance** : Monsieur VIGNANCOUR

**24-058 INCORPORATION DES VOIES DU LOTISSEMENT RIVE PLAGE : CLASSEMENT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES PRIVEES SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

L'association syndicale des copropriétaires de Bernières Rive Plage a sollicité la commune de Bernières-sur-Mer pour l'intégration dans le domaine public communal de l'ensemble des voies du lotissement Rive Plage,

Le conseil municipal, par délibération en date du 20 octobre 2022, a autorisé le Maire à mettre en œuvre tous les éléments liés à la procédure d'enquête publique du projet de transfert d'office dans le domaine public communal de la voirie et des espaces communs de l'ensemble immobilier Rive Plage,

La commune de Bernières-sur-Mer a élaboré le dossier d'enquête publique comportant les plans d'alignements réalisés par le cabinet GEOMAT, géomètre-expert situé 37, rue des compagnons, 14000 Caen, dans lequel l'assiette des voies publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique,

Ce dossier d'enquête publique a été soumis à enquête publique pendant 17 jours consécutifs du vendredi 12 avril 2024 à 10h au lundi 29 avril 2024 à 12h, suivant l'arrêté 2024/042 de Monsieur le maire de Bernières-sur-Mer en date du 27 mars 2024, publié le même jour. Monsieur Jean COULON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Le registre de l'enquête publique comporte 11 observations écrites, 2 courriers électroniques ou par voie postale, 14 observations verbales reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences en mairie. Les propriétaires riverains de la plage ont tous évoqué verbalement ou par écrit le risque d'augmentation des difficultés de circulation ou de stationnement pendant la période estivale.

Quatre avis défavorables ont été émis sur le risque d'apparition de problème de circulation et de stationnement avec les usagers du lotissement Rive Plage. Pour le reste, les riverains émettent un avis favorable.

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur ;

**Vu** l'opposition des propriétaires,

Après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le principe de la saisine du Préfet pour procéder au classement d'office, en vertu de l'article L 318-3 du code de l'urbanisme, des 10 voies ci-dessous désignées et annexées,

Avenue des Hirondelles, Allée des fleurs, Avenue de la manche, Avenue du bon air, Avenue des muses, Avenue des algues, Avenue du Bouquet, Avenue des étrilles, Avenue des mouettes, Avenue Fernand Tréhet,

Aux motifs que celles-ci s'inscrivent dans un projet municipal de réorganisation d'entretien, de réhabilitation et de sécurisation des espaces communaux.

VOTE : POUR : 14 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Thomas DUPONT-FEDERICI**

